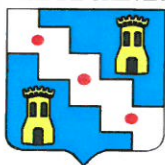


MAIRIE DE CHEVINAY

21



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°21 / 2024

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 511-1 à L 511-22 et R 511-1 à R 511-13,

Vu le précédent arrêté de péril du maire n°21 / 2024, en date du 4 septembre 2024, mettant en demeure Monsieur Fouad MEKSI d'effectuer les travaux de mise en sécurité sur son garage qui s'était partiellement effondré, sur la route départementale RD24,

Vu la constatation par Monsieur le Maire, Richard CHERMETTE, en date du 17 septembre 2024, de la réalisation de travaux mettant fin à tout péril sur le bâtiment.

ARRÊTE

• Sur la base de la constatation précitée, il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin au péril constaté dans l'arrêté de péril du 4 septembre 2024, conformes aux prescriptions exigées.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté prescrivant la mise en sécurité de l'immeuble, sis parcelle AD 0106 et appartenant à Monsieur Fouad MEKSI.

• Le présent arrêté est notifié au propriétaire du garage, Monsieur Fouad MEKSI.

• Le présent arrêté est transmis au préfet du Rhône

• Ampliation sera adressé à :

- Département du Rhône
- Au SDMIS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevinay, le 20 septembre 2024

Richard CHERMETTE

Maire de Chevinay

